

REPUBLIQUE FRANÇAISE

REGION DEPARTEMENT DE
LA GUADELOUPE

RÉGIE EAU NORD CARAÏBES
RéNoC-Eau

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SEANCE DU : 13 AVRIL 2018
MEMBRES EN EXERCICE : 12
MEMBRES PRESENTS : 08

DATE DE LA CONVOCATION : 04 AVRIL 2018

DÉLIBÉRATION N° CA-EAU-2018-15

OBJET : Attributions du marché pour la « Fourniture de canalisations pour les besoins de RéNoC-Eau »

Affichée le

L'an deux mille dix-huit, treize avril à seize heures, le Conseil d'Administration de la Régie Eau Nord Caraïbes, RéNoC-Eau, légalement convoqué le quatre avril deux mille dix-huit, s'est réuni à Espérance Morne-à-l'Eau sous la présidence de Monsieur Jean-Luc BERNARD ;

	Présent	Absent	Représenté
M.AGLAS Dunière		X	
M. BERNARD Jean-Luc	X		
M ^{me} CARDOVILLE Prisca	X		
M ^{me} CHAULET Marie Denise	X		
M. CORNEILLE Denis	X		
M. CUIRASSIER Jocelyn	X		
M.DAVILA Jacques	X		
M. HILL Joseph		Excusé	X
M. LYCAON Célestin	X		
M. REINETTE Pierre		Excusé	X
M. SIOUMANDAN Rénalt	X		
M ^{me} TRABON-SINAPAH Line		X	

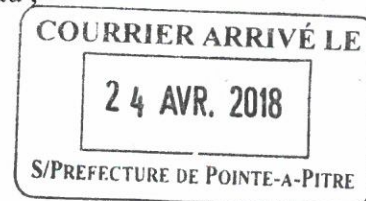
RENDUE EXECUTOIRE,
LE

Le Président

Le secrétaire de séance nommé est Monsieur Jocelyn CUIRASSIER.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°CS 2016-09/041 du SIAEAG en date du 15 septembre 2016 portant approbation de la création de la régie « Eau » pour la gestion, l'exploitation et les investissements du service public de l'eau sur le territoire des Grands Fonds du Gosier et du Nord Grande-Terre, approuvant les statuts de RéNoC-Eau ;



Vu la délibération n°CA-EAU-2017-06 en date du 24 mars 2017 portant modification des statuts de la Régie Eau Nord Caraïbes, RéNoC-Eau ;

Vu la délibération n°CS 2017-04/038 du SIAEAG, en date du 26 avril 2017 portant approbation de la modification des statuts de la Régie Eau Nord Caraïbes, RéNoC-Eau ;

Vu les statuts de la Régie Eau Nord Caraïbes ;

CONSIDERANT qu'afin de pouvoir assurer sa mission de gestion et d'exploitation du service d'eau potable, RéNoC-Eau a besoin d'avoir recours à la fourniture de canalisations ;

CONSIDERANT qu'une procédure de consultation, par appel d'offre ouvert a été lancée et menée à son terme ;

CONSIDERANT que de la Commission d'Appel d'offre d'attribution, en sa séance du 13 avril 2018, a émis son avis pour l'attribution des lots ;

Le Conseil d'Administration OUI l'exposé du Président, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité des membres présents ;

DECIDE

ARTICLE 1: DE DECLARER infructueuse la procédure lancée pour l'attribution du lot n°1 relatif à la « Fourniture de canalisations fonte et raccords » ;

ARTICLE 2: D'ATTRIBUER le lot n°2 relatif à la « fourniture de canalisations plastiques et raccords » à l'entreprise : SARL **RÉSÉAUX PLUS**

ARTICLE 3: D'ATTRIBUER le lot n°3 relatif à la « fourniture de pièces de raccordement et de réparations » à l'entreprise : SARL **RÉSÉAUX PLUS**

ARTICLE 4: Le Président, le Directeur et l'Agent Comptable de RéNoC-Eau sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

*Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration.
Au registre sont les signatures.*

Fait et délibéré en séance à Morne-à-l'Eau, les jours, mois et an ci-dessus,

Le Président,

Jean-Luc BERNARD



RéNoC-Eau
Rue du Docteur CHOVINO
Espérance
97111 MORNE-A-L'EAU
SIRET 824 342 216 00010
Tél. : 05 90 24 83 56

